



## COMMUNE DE LE POUT

### COMPTE-RENDU DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 AVRIL 2021

**L'an deux mil vingt-et-un, le quinze avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni,** à la salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation du 08 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOYEUX, Maire de la commune de LE POUT.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, Mme Isabelle AUVRAY, M. Jean-Benoît MILAN, Mme Cynthia BERNAL, M. Gilles BEUSCART, M. Laurent CESCHIN, M. Matthieu DESFORGES, Mme Emilie JAHAN, M. Enguerran LAVIE, M. Jean-Christophe LUCAS, Mme Nellie PARZYCH.

**EXCUSÉES :** Mme Martine CARBONNIER donne pouvoir à Mme Ramona CHETRIT, Mme Stéphanie RIFFAUD donne pouvoir à Mme NELLIE PARZYCH.

**ABSENT :** M. Laurent MORETTI

**Secrétaire de séance :** M. Enguerran LAVIE

Le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION 23-2021 / VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et leurs groupements. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux Commune	Taux Département	Taux référence 2021	Produit attendu
Foncière bâti	351 100	19.08%	17,46%	36.54%	128 292 €
Foncière non bâti	11 600	59,91%		59.91%	6 950 €
					135 242 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de référence proposés ci-dessus pour l'année 2021.

### **DÉLIBÉRATION 24-2021 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la « COMMUNE» qui s'équilibre en :

- ❖ Section de fonctionnement : 597 905.28 €
- ❖ Section d'investissement : 341 572.27 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le Budget primitif 2021 de la « COMMUNE ».

### **DÉLIBÉRATION 25-2021 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » qui s'équilibre en :

- ❖ Section d'exploitation : 173 920, 34 €
- ❖ Section d'investissement : 644 567, 73 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le Budget primitif 2021 « ASSAINISSEMENT COLLECTIF ».

### **DÉLIBÉRATION 26-2021 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 « LOTISSEMENT »**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 « LOTISSEMENT » qui s'équilibre en :

- ❖ Section d'exploitation : 365 418, 75 €
- ❖ Section d'investissement : 275 308, 01 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le Budget primitif 2021 « LOTISSEMENT ».

### **DÉLIBÉRATION 27-2021 / DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE SUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente

Mme AUVRAY a sollicité la société MALEYRAN, spécialiste des cuisines professionnelles. Cette entreprise propose une reconfiguration de la cuisine et de l'équiper intégralement.

Le Devis MALEYRAN est de 35 311.07 € HT.

M. le Maire souhaite solliciter un soutien du Département de la Gironde dans le cadre des travaux d'aménagements d'espaces publics.

Montant de la subvention demandée au Département (40 %) : \_\_14 124 €  
COEFF DE SOLIDARITE 2021 DEPARTEMENT \* 1.19 \_\_\_\_\_ 16 807 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide d'un montant de 16 807 € au Département de la Gironde au titre de l'aménagement des espaces publics.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Elections Départementales et Régionales :** le gouvernement a sollicité l'avis des Maires de France sur la question d'un éventuel report des élections. M. le Maire comme la plupart des élus locaux a voté pour un maintien des élections en juin.

**Centre de vaccination de Sadirac :** il a enfin ouvert ses portes le 16 avril. Pourtant l'ARS a bien failli repousser l'ouverture en raison d'un problème d'acheminement de vaccins. Une solution a été trouvée, à savoir l'ouverture du centre à la date prévue, mais en diminuant le nombre de créneaux horaires.

### **FIN DE SÉANCE À 21H15**

Isabelle AUVRAY	Cynthia BERNAL	Gilles BEUSCART	Martine CARBONNIER	Laurent CESCHIN
Ramona CHETRIT	Matthieu DESFORGES	Émilie JAHAN	Jean-Luc JOYEUX	Enguerran LAVIE
Jean-Christophe LUCAS	Jean-Benoît MILAN	Laurent MORETTI	Nellie PARZYCH	Stéphanie RIFFAUD